

L'APTITUDE AUX FONCTIONS (SI CONTESTATION), L'INAPTITUDE À TOUTES FONCTIONS DU GRADE, L'INAPTITUDE À TOUTES FONCTIONS

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Un courrier de saisine indiquant de manière détaillée son objet et les questions précises pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent ainsi que l'historique des fonctions occupées dans la structure.
- Le certificat médical du médecin traitant déclarant l'agent inapte total et définitif à toutes fonctions,
- Tous les documents médicaux, non encore transmis au Conseil Médical (Formation restreinte), en possession de l'agent adressés **sous pli confidentiel** (comptes rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, etc...),
- Le rapport écrit du médecin de prévention se prononçant sur l'inaptitude définitive et absolue aux fonctions ou à toutes fonctions,
- La fiche de renseignements dûment complétée (voir formulaire type de saisine du comité médical) concernant l'agent,
- La lettre de l'agent,
- L'attestation de la Caisse des Dépôts et Consignations d'impossibilité de reclassement (le cas échéant, selon le contexte de l'inaptitude),
- L'[AF3](#) (uniquement en cas d'inaptitude à toutes fonctions)

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.